

PROGRAMME DE FORMATION

## QUELS SUPPORTS ET QUELS RISQUES POUR LA TRÉSORERIE D'ENTREPRISE ?

2022

Cette formation vise à exposer et à illustrer par l'exemple les contraintes fiscales et financières qui pèsent sur le chef d'entreprise qui souhaite placer la trésorerie de sa société. Certaines sociétés opérationnelles ou holdings soumises à l'IS, disposent d'une trésorerie importante qu'elles conservent dans l'attente d'une nouvelle affectation. Ceci génère le développement de liquidités significatives qu'il faut valoriser.

Mais proposer d'investir ces fonds sur des supports classiques (titres, OPCVM, produits de taux, supports monétaires) ou, à plus long terme, sur des actifs plus rémunérateurs (contrats de capitalisation, SCPI, voire de l'Usufruit de SCPI) génère des conséquences fiscales à bien maîtriser.

Un expert FIDROIT vous présentera ces conséquences pratiques. Puis, il débattera avec vous de ces stratégies pour que vous en maîtrisiez les fondamentaux.

Lieux	En ligne – Applicatif Webex
Durée	2 heures
Horaires	10h / 12h
Coût	120 euros HT / participant

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Type	Inter-entreprise / Classe virtuelle
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

Prérequis	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaissances de base de la fiscalité personnelle et professionnelle d'un dirigeant d'entreprise.</li><li>- Connaissances de base des supports d'investissements financiers ou immobiliers.</li><li>- Avoir une pratique du conseil patrimonial.</li></ul>
-----------	--

## Intervenant

Richard CHALIER  
Directeur technique – Associé Fidroit



## Objectif(s) de la formation

- Connaître les points de vigilance utiles pour limiter les risques et placer des liquidités importantes sans dégrader l'environnement fiscal de la société.
- Être capable de conseiller utilement un chef d'entreprise sur les conséquences de ses choix en matière de placement de trésorerie.
- Adapter ses propositions d'investissement à l'environnement de l'entreprise.

## Contenu pédagogique

Ces thèmes seront abordés avec pragmatisme et seront illustrés par des exemples réalistes. Les aspects théoriques seront abordés synthétiquement pour consacrer un maximum de temps aux mises en pratiques concrètes. C'est la signature habituelle de FIDROIT.

Certaines sociétés opérationnelles ou holdings soumises à l'IS, disposent d'une trésorerie importante. Vous êtes donc parfois amenés à proposer d'investir ces fonds sur des actifs rémunérateurs (contrats de capitalisation, SCPI, voire de l'Usufruit de SCPI) avec la contrainte de l'environnement de l'IS et des règles applicables aux sociétés. Cependant, la présence d'une importante trésorerie captive au sein d'une société peut générer des conséquences diverses :

- en matière d'ISF ?
- pour la loi Dutreil ?
- pour la définition d'une holding animatrice ?

## Contactez-nous

### Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : [formation@fidroit.fr](mailto:formation@fidroit.fr)

### Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : [formationpro@fidroit.fr](mailto:formationpro@fidroit.fr)